

# Notre VILLAGE

Kritter Dorfblattel

EN MAI, FAIS CE  
QU'IL TE PLAÎT !

à Neubois !

Journée citoyenne le samedi 16 mai



Nos amis les chiens  
quelques rappels



Vos nouveaux  
élus à Neubois



Déclarer vos travaux  
Démarche à suivre



Bruit de voisinage  
les règles

# LE MOT DU MAIRE



Après les élections municipales du 15 mars 2026 et l'élection du nouveau Maire de Neubois le vendredi 20 mars dernier, ce premier bulletin est l'occasion de partager quelques mots sur le mandat qui débute.

Un remerciement sincère, d'abord, aux Neuboisiennes et aux Neuboisiers qui se sont déplacés pour voter. Par votre participation, vous avez fait vivre notre démocratie communale, ce qui est essentiel dans un village comme le nôtre.

Merci également à toutes les personnes qui se sont engagées dans cette élection. Félicitations aux élus qui siègent au conseil municipal, et une pensée respectueuse à celles et ceux qui se sont présentés sans être élus.

Merci aux conseillers municipaux pour la confiance accordée. La responsabilité confiée par les habitants, je la mesure pleinement.

Une reconnaissance particulière à Madame Marie-Odile UHLERICH ainsi qu'à toute l'équipe précédente, pour le travail accompli au service de Neubois.

Une pensée aussi pour tous les maires qui se sont succédé dans notre village au fil des années.

Je tiens aussi à dire toute ma confiance aux membres du personnel communal à savoir Pascale WEGRICH, Jessica MOSSER, Emeline DESCHAMPS et Grégory NIERENBERGER. Ils connaissent la commune, son fonctionnement et ses besoins du quotidien. Leur expérience est précieuse.

Être élu d'une commune comme la nôtre, c'est exercer une mission : servir, rassembler, écouter et garder comme seule boussole l'intérêt général.

Le temps électoral est désormais derrière nous. Le temps communal commence.

L'équipe municipale, adjoints, conseiller délégué et conseillers, sont au service du village.

La bonne entente et l'esprit collectif seront nos meilleurs atouts, car seul l'intérêt général compte. La présentation de la nouvelle équipe figure dans les pages suivantes.

N'hésitez pas à contacter les élus selon les sujets : ils sont là pour vous écouter et faire avancer les dossiers du quotidien.

Nous avons également validé quatre commissions municipales pour travailler sur les projets.

La mairie se veut un lieu accessible, de confiance et d'écoute, ouverte, disponible, proche des habitants. L'ambition est d'avancer avec sérieux, sans précipitation, en lançant de nouveaux projets au bon moment, sur des bases solides.

Ils vous seront présentés au fur et à mesure de leur avancement.

Mais une commune, c'est aussi et surtout ses moments partagés. Les semaines et les mois à venir seront marqués par plusieurs rendez-vous : la journée citoyenne du 16 mai, la kermesse du samedi 27 juin, ainsi que les événements organisés par les associations, le Biergarten de l'Amicale et la marche populaire de Kritt Evènements le 20 septembre.

Ces moments font vivre Neubois et rappellent combien l'énergie des bénévoles et des associations est essentielle.

Nous vous invitons toutes et tous à venir partager ces instants, à y participer et à encourager celles et ceux qui s'investissent pour notre commune.

Pour Neubois, pour ses habitants et pour tout ce qui nous rassemble.

*Fabien DIGEL*

## COMMUNE DE NEUBOIS

9 rue de l'Eglise 0388856155

mairie@neubois.fr

ouverture au public :

Lundi et Jeudi de 8h30 à 11h30

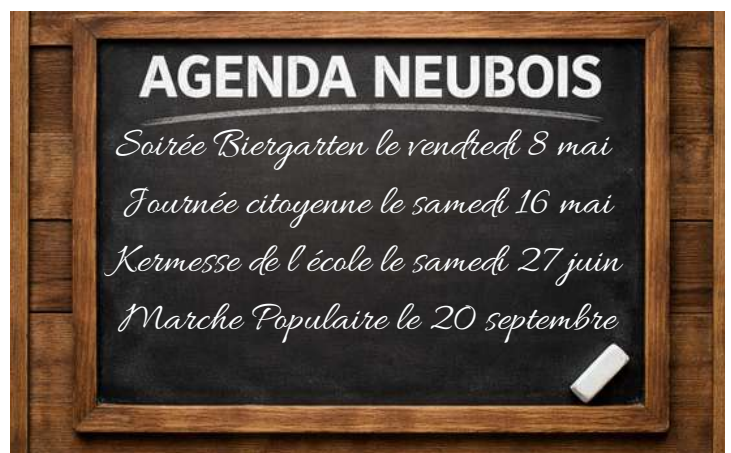
Mardi de 13h30 à 16h30

vendredi de 13h30 à 17h30

JOURNAL D'INFORMATION NEUBOIS  
NOTRE VILLAGE KRITTER DORFBLATTEL

Conception et mise en forme

Fabien DIGEL



## Travaux chez vous : savez-vous ce qu'il faut déclarer ?

Terrasse, piscine, véranda, abri de jardin... Avant de lancer vos travaux ce printemps, faites le point sur les autorisations nécessaires. Entre la simple déclaration préalable (DP) et le permis de construire (PC), les règles varient selon la nature et la superficie de votre projet. Notre infographie vous guide en un coup d'œil pour entreprendre vos chantiers en toute légalité. En cas de doute ou question, n'hésitez pas à contacter la mairie.

### Quelles autorisations, pour quels travaux ?

#### TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

• < 5 m<sup>2</sup> : **aucune formalité**

• < 20 m<sup>2</sup> : **DP**

• > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

• < 5 m<sup>2</sup> : **aucune formalité** si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti

• < 20 m<sup>2</sup> : **DP**

**DP** : Déclaration Préalable

**PC** : Permis de Construire

#### TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : **aucune formalité**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m<sup>2</sup> : **aucune formalité**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m<sup>2</sup> : **DP**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :  
**DP**

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET  
CHANGEMENT DE MENUISERIES  
EXTÉRIEURES : **DP**

#### GARAGE

• < 5 m<sup>2</sup> : **aucune formalité**

• < 20 m<sup>2</sup> : **DP**

• > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

#### PISCINE

• < 10 m<sup>2</sup>, non couverte restant moins de 3 mois : **aucune formalité**

• < 100 m<sup>2</sup> ouverte : **DP**

• < 100 m<sup>2</sup> avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**

• > 100 m<sup>2</sup> et/ou de haut et/ou local technique > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

PORTAIL  
**DP**

#### CABANE BOIS OU BÉTON

• < 5 m<sup>2</sup> : **aucune formalité**

• < 20 m<sup>2</sup> : **DP**

• > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

MUR DE CLÔTURE,  
CLÔTURE  
**DP**

#### VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

• < 5 m<sup>2</sup> : **aucune formalité**

• < 40 m<sup>2</sup> : **DP**

• > 40 m<sup>2</sup> : **PC**

#### DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m<sup>2</sup>.

• Pour une extension supérieure à 20 m<sup>2</sup> il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m<sup>2</sup>.

**Attention** : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

# Nos amis les chiens :

**La commune est régulièrement interpellée sur des problématiques liées aux chiens : déjections non ramassées, animaux non tenus en laisse et aboiements répétés en l'absence des propriétaires.**

**Ces situations, parfois banalisées, nuisent pourtant directement à la qualité de vie de chacun et au respect de l'espace public. Quelques règles simples, connues de tous, permettent pourtant d'éviter ces désagréments.**

## Déjections canines : un geste simple pour un village propre

**À Neubois, nous avons la chance de vivre dans un cadre de vie agréable, propre et accueillant.**

**La qualité de nos rues, de nos trottoirs, de nos espaces verts et de nos lieux de promenade participe directement au bien-être de tous les habitants.**

**Cependant, la question des déjections canines reste régulièrement signalée par les riverains. Un rappel des règles s'impose.**



La présence de crottes de chien sur les trottoirs, aux abords des habitations, dans les espaces verts ou près des aires de jeux constitue une gêne quotidienne pour chacun : piétons, familles avec poussettes, enfants, personnes âgées ou à mobilité réduite.

Au-delà de l'aspect visuel et olfactif, ces déjections posent également un véritable problème d'hygiène publique. Elles peuvent favoriser la prolifération de microbes et augmenter les risques de glissade ou de chute. Il est donc rappelé que, conformément à la réglementation en vigueur, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts et les espaces de jeux réservés aux enfants.

Le propriétaire ou le détenteur de l'animal a l'obligation de ramasser immédiatement les déjections laissées par son chien.

Ce geste simple ne relève pas seulement du respect de la loi : c'est avant tout une question de civisme et de respect de ses voisins. Nous aimons tous nos compagnons à quatre pattes, mais leur présence dans le village doit s'accompagner d'un comportement responsable de la part de leurs propriétaires.

Munissez-vous systématiquement d'un sacnet lors des promenades et veillez à laisser les lieux propres après le passage de votre animal.

Ensemble, par de petits gestes du quotidien, nous contribuons à préserver la propreté et la qualité de vie à Neubois.

En vous remerciant pour votre sens du civisme.

# des règles simples pour bien vivre ensemble

## Aboiements de chiens : prévenir, dialoguer, éviter les sanctions

Nous sommes régulièrement interpellés par des habitants concernant des aboiements de chiens, notamment lorsque les propriétaires sont absents. Répétées, ces nuisances sonores peuvent rapidement perturber la tranquillité du voisinage.

La première réponse reste la prévention. Un chien laissé seul trop longtemps, qui s'ennuie ou qui est stressé, peut aboyer de manière excessive. Il appartient aux propriétaires de veiller à son bien-être, à son éducation et à son environnement.

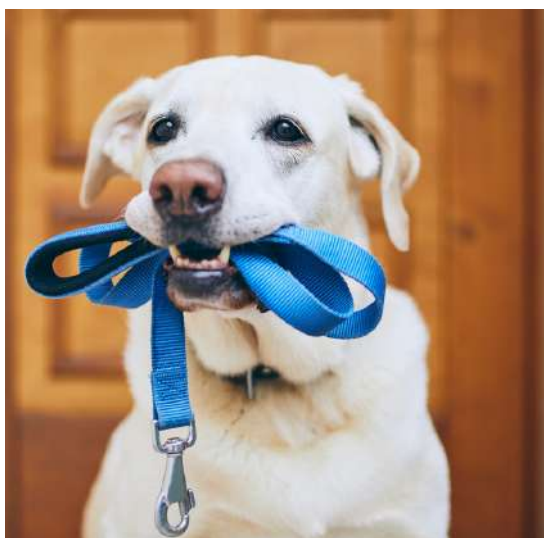
En cas de gêne, il est essentiel de privilégier l'échange entre voisins. Un dialogue simple et respectueux permet souvent de résoudre la situation sans conflit.

Si les troubles persistent, la Brigade Verte d'Alsace peut intervenir pour constater les nuisances, engager une médiation et, si nécessaire, procéder à une verbalisation.

Le respect du voisinage est essentiel pour préserver la qualité de vie dans notre commune.



## Chiens en liberté : rappel des règles



Petit rappel : les chiens doivent être tenus en laisse. Cette règle vise à garantir la sécurité de tous : promeneurs, enfants, cyclistes, mais aussi des animaux eux-mêmes. Au-delà de l'aspect réglementaire, il s'agit d'un principe de bon sens et de respect du vivre-ensemble.

Nous comptons sur la responsabilité de chacun pour appliquer cette règle simple.

En cas de non-respect, des contrôles et des verbalisations peuvent être effectués.



**Fabien DIGEL**  
**Maire**  
Conseiller Communautaire

## Vos conseillers municipaux



**Rémy**  
**HERMANN**  
**KROMBERGER**



**Anne**  
**MERTZ**



**Sylvie**  
**BLUNTZER**



**Cécile**  
**GOHN**



**Céline**  
**BRUN**



**Guillaume**  
**DIRAND**



**Christian**  
**WIESER**



**Emmanuel**  
**MEUNIER**



**Arthur**  
**BECKER**

## Les commissions

Suite au conseil municipal du 9 avril dernier, quatre commissions municipales ont été créées. Ces commissions sont des lieux de travail et d'échange où les élus peuvent approfondir les sujets importants pour la commune, préparer les projets et faire avancer les dossiers ensemble.

# NEUBOIS



## VOTRE NOUVELLE EQUIPE MUNICIPALE

À l'issue des élections municipales, une nouvelle équipe s'est mise au travail au service de Neubois. Autour du maire, des adjoints, du conseiller délégué et des conseillers municipaux, chacun apporte ses compétences et sa disponibilité pour faire avancer les projets de la commune.

### Vos 4 adjoints et conseiller municipal délégué

N'hésitez pas à les contacter



**Jean Luc  
BLAS**  
1er adjoint

En charge de la voirie,  
de l'ensemble des  
réseaux.  
Sécurité du quotidien.  
Conseiller  
communautaire.



**Stéphanie  
Grussenmeyer**  
2ème adjointe

En charge de  
l'Urbanisme et du  
foncier, de la  
tranquillité  
publique et de la  
gestion du  
cimetière.  
Appui sur le volet  
administratif.



**Romuald  
THIRION**  
3ème adjoint

En charge de la vie  
sociale et associative,  
du cadre de vie, de la  
forêt, des chemins  
ruraux et de la chasse.  
Gestion des salles  
communales.  
Réfèrent pour les  
aînés.



**Marie Ange  
SCHWEITZER**  
4ème adjointe

En charge des  
finances, de  
l'éducation jeunesse  
et de la tranquillité  
publique.  
Relation avec l'école.



**Michel  
KAETZEL**  
Conseiller délégué

En charge des  
bâtiments  
communaux, des  
projets et du  
suivi des travaux.



**Commission Finances**  
Le Maire &  
Marie-Ange SCHWEITZER



**Commission Voirie**  
Jean Luc BLAS



**Commission Bâtiment**  
Michel KAETZEL



**Commission Cadre de Vie**  
Romuald THIRION

# MESSAGE DE NOS ASSOCIATIONS

## Amicale de Neubois



Soirée Biergarten le 8 mai  
par l'Amicale de Neubois

Rendez-vous incontournable du printemps

Comme chaque année, L'Amicale a le plaisir de vous convier à sa traditionnelle soirée Biergarten, un moment festif et convivial devenu un rendez-vous attendu par tous.

Dans une ambiance chaleureuse et détendue, venez profiter d'une belle soirée en plein air autour de nos traditionnelles tartes flambées.

Que vous soyez en famille, entre amis ou voisins, cette soirée est l'occasion idéale de se retrouver, d'échanger et de partager un moment de bonne humeur.

Nous vous attendons nombreux pour célébrer ensemble cet événement qui fait vivre l'esprit de notre commune !  
Informations pratiques :

 Lieu : à la salle Saint Materne

 Date : le vendredi 8 mai 2026 dès 19h.

Entrée libre – Venez nombreux !

## Marche populaire

3<sup>e</sup> Marche Populaire Internationale de Montagne à Neubois, le 20 septembre 2026

L'association Kritt'Évènements vous donne rendez-vous le dimanche 20 septembre 2026 pour la troisième édition de la Marche Populaire Internationale de Montagne, organisée sous l'égide de la Fédération Française des Sports Populaires.

Trois parcours sont proposés, accessibles à tous les niveaux : 7 km, 12 km et 23 km, en partie en forêt, avec des points de vue remarquables sur le Château du Frankenbourg, le Rocher du Coucou et la Roche des Fées.

Départ et arrivée au Club-house, Route de Thanville à Neubois. Les départs s'échelonnent de 7h à 12h pour le 23 km, de 7h à 13h pour le 12 km, et de 7h à 14h pour le 7 km. L'arrivée est limitée à 17h.

L'événement est ouvert à tous, sans inscription préalable. Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés. Une licence de participation FFSP est délivrée sur place contre une cotisation de 3 € (ou 6 € pour une licence famille jusqu'à 16 ans). Boisson et petite collation gratuites à chaque contrôle, possibilité de restauration à l'arrivée.

Des récompenses sont prévues pour les trois plus grands groupes ainsi que pour le doyen des participants.

Pour tout renseignement : Mathieu Koessel – 10 rue de l'Église, 67220 Neubois – Tél. 06 42 19 41 28  
[kritt.neubois@gmail.com](mailto:kritt.neubois@gmail.com)

## AGF Section de NEUBOIS

Nous sommes à la recherche d'une personne pour animer quelques séances d'art floral (réalisations à base ou avec des fleurs et du végétal) pour un groupe d'une douzaine de personnes. Cette personne pourrait être vous-même, quelqu'un de votre entourage ou une connaissance.

Pour plus de renseignements, merci de prendre contact avec la Présidente Anne-Marie WIRTH au 06 32 74 27 99.



# MESSAGE DE NOS ASSOCIATIONS

## Kermesse de l'école le 27 juin

La kermesse de l'école RPI Neubois Dieffenbach aura lieu le 27 juin, de 10h30 à 17h, au Club House de Neubois. L'équipe de parents élus et l'association de parents d'élèves « Petits et Grands » se chargent de l'organisation. Ils auront toutefois besoin d'aide en amont et le jour même. Ils lancent donc un appel aux parents volontaires : confection de gâteaux + tenue de stand + organisation. Vous pouvez contacter Charlotte BEFORT, présidente de l'association, par l'intermédiaire de l'école (ce.0670789U@ac-strasbourg.fr), pour vous faire connaître. D'avance, merci !

Des jeux seront installés pour vous amuser avec les enfants ; évidemment, une petite restauration sera proposée : vous pourrez aussi boire et manger des tartes flambées. La kermesse est ouverte à tous, parents, famille, amis, habitants des deux villages. Le spectacle aura lieu à 11h, l'équipe pédagogique attend donc les enfants à 10h30. Nous nous réjouissons de vous retrouver pour ce moment festif !



## Le Cabaret de Neubois

Le rideau est tombé sur cette saison 2026 du Cabaret de Neubois avec ses 11 soirées. Un grand merci à notre public, toujours aussi fidèle, et aussi à toutes les nouvelles personnes venues découvrir notre spectacle. Depuis 15 ans, le Cabaret de Neubois a trouvé son style, son âme, sa façon bien à lui de faire rire et de vous émouvoir. Cette saison encore, toute l'équipe a donné le meilleur, avec beaucoup d'énergie et l'envie simple de faire plaisir. Merci aux artistes, aux bénévoles, aux techniciens, aux partenaires, à notre parrain Robin LEON, et à toutes celles et ceux qui font vivre cette aventure et surtout un grand merci à vous cher public !



## Association Petits et Grands

Cette année, l'association Petits et Grands s'est enrichie de l'arrivée de nouveaux membres. Portée par une envie commune, elle a souhaité insuffler une véritable dynamique collective entre nos deux villages.

Ainsi, plusieurs événements ont été organisés tour à tour : Halloween à Neubois, le Carnaval à Dieffenbach-au-Val, des ateliers de vannerie animés avec l'association Rund Um de Dieffenbach au jardin de Neubois, et plus récemment, la nuit étoilée à Dieffenbach. Cette dernière a rencontré un franc succès et a suscité un vif enthousiasme. Après une descente aux lampions dans le village, les familles se sont rassemblées autour de quatre télescopes pour admirer la Lune, Sirius, Jupiter et ses satellites, la nébuleuse d'Orion ainsi que les Pléiades.

En parallèle, les enfants pouvaient se blottir sous des couvertures, écouter des contes et se réchauffer avec du jus de pomme chaud, gentiment offert par l'association FestiDief.

L'association réfléchit actuellement à de nouveaux projets pour prolonger cette belle dynamique.

Pour recevoir notre newsletter et suivre nos actualités, rendez-vous sur :

<https://petitsetgrands-asso.fr>

# TRANQUILLITE

## Bruit de voisinage : les règles à respecter à Neubois

*Tondeuse le dimanche matin, musique tard le soir, travaux le week-end... Les nuisances sonores sont l'une des premières sources de conflits entre habitants. À l'approche des beaux jours, la mairie de Neubois rappelle les règles en vigueur pour que chacun puisse vivre sereinement.*



### Le bruit, une affaire de tous

Vivre en communauté implique des droits, mais aussi des devoirs envers ses voisins. Si chacun est libre de profiter de son domicile et de son jardin, cette liberté s'arrête là où commence la tranquillité des autres. La loi encadre strictement les nuisances sonores et prévoit des sanctions pour les contrevenants.

On distingue deux types de nuisances :

Les bruits de chantier, de bricolage et de jardinage, travaux, perceuse, tondeuse, taille-haie sont soumis aux horaires suivants :

Du Lundi au vendredi de 7h à 12h et de 13h30 à 19h

Le Samedi de 8h à 12h et de 13 h 30 à 18h

Dimanche et jours fériés : ✗ Interdit

Les bruits de comportement :

Musique forte, fêtes, aboiements, éclats de voix peuvent être sanctionnés à toute heure du jour ou de la nuit dès lors qu'ils troublent anormalement la tranquillité du voisinage.

Enfin, le tapage nocturne, entre 22h et 7h du matin, constitue une infraction spécifique passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

En cas de problème, le dialogue d'abord

Face à une nuisance, la première démarche reste toujours la discussion directe et courtoise avec son voisin. Si le problème persiste, vous pouvez contacter la mairie de Neubois ou la gendarmerie, qui pourront intervenir et, si nécessaire, verbaliser le contrevenant.

🏠 Un peu de considération mutuelle suffit souvent à préserver la bonne entente.

Merci à toutes et à tous !

## ETAT CIVIL

---

### Naissances

Le 14 février 2026 à Sélestat, Jeanne, fille de Michaël WILLEMIN et de Anaïs MARIE  
Le 7 avril 2026 à Sélestat, Valentin, fils de Aurélien SAWKA et de Christelle STEPHAN



### Mariage

Le 31 janvier 2026 Michel DUFOUR et Julie-Marie JUBIER



## SERVICES A NEUBOIS

---

### Sabrina PIERRON CHAUMET- Psychologue



“Installée depuis maintenant un an à Neubois, je poursuis mon activité de psychologue auprès d’enfants, d’adolescents et d’adultes.

Mon cabinet est situé au sein de la Maison des Associations. C’est dans ce cadre calme et agréable, propice à l’accompagnement thérapeutique que je propose un espace d’écoute où chacun peut venir déposer ce qui le traverse, à son rythme, dans un climat de respect et de confidentialité.

L’accompagnement proposé peut concerner des périodes de questionnement, de difficultés personnelles, familiales ou professionnelles, ou simplement le besoin de faire le point, prendre du recul ou mieux comprendre une situation. Les consultations se font sur rendez-vous.”

Sabrina Pierron-Chaumet



## AIRE DE JEUX – MISE EN SÉCURITÉ

---



L’aire de jeux fait chaque année l’objet d’une visite de contrôle de sécurité par un organisme agréé.

Lors de l’inspection 2025, la mise en place d’une barrière de sécurité visant à protéger les jeunes utilisateurs des dangers de la chaussée en contrebas a été demandée.

Afin d’éviter la fermeture de l’aire, la barrière a été posée courant avril par la menuiserie Michel MARTIN de Neubois avec l’aide de notre employé communal Grégory.

# PEINTURE A NEUBOIS



## Reprise des stages de pastel sec

L'Atelier Syrah, installé à Neubois, reprend en 2026 ses stages de craies pastels secs. Proposés sur deux matinées, de 9 h à 13 h, ces stages permettent de découvrir ou d'approfondir la pratique du pastel sec dans un cadre convivial.

Plusieurs sessions sont programmées :

- 30 et 31 mai 2026, 27 et 28 juin 2026
- 29 et 30 août 2026

Les participants sont invités à se munir d'un taille-crayon, d'une gomme, d'un crayon HB ainsi que d'une boîte de crayons pastels secs de marque Stabilo Carbothello. Une tablette ou un ordinateur portable peuvent également être utiles afin d'agrandir les détails du modèle photo.

Les stages ont lieu à l'Atelier Syrah, 9 rue des Prés à Neubois. Le tarif est de 110 € par stage.

Pour tout renseignement complémentaire ou pour les inscriptions, il est possible de contacter l'atelier par mail à l'adresse suivante : atelier.syrah@gmail.com.

# CYBERCRIMINALITE

**La Commune de Neubois sensibilise les citoyens sur les risques en terme de criminalité numérique.**

**Découvrez la lettre de la gendarmerie du Grand Est avec des recommandations.**



### **Bon à savoir :**

- Le numéro affiché n'est pas toujours une preuve d'identité ;
- Les cybermalfaiteurs peuvent falsifier l'affichage du numéro (caller ID spoofing) ;
- Un mail peut sembler légitime alors qu'il provient de l'étranger ;
- Les attaques de spoofing sont souvent le point d'entrée d'arnaques plus complexes (fraude au président, vishing et smishing – hameçonnages voix et sms)

### **Comment se protéger ?**

- ✓ Activer l'authentification à deux facteurs (2FA) sur tous les comptes importants
- ✓ Ne jamais cliquer sur un lien reçu sans vérification
- ✓ Ne jamais communiquer vos codes, mots de passe ou coordonnées bancaires
- ✓ En cas de doute, raccrocher et rappeler le numéro officiel connu
- ✓ Sensibiliser les équipes et les proches à ce type de fraude

**Vérifier une information peut suffire à éviter une arnaque aux conséquences lourdes**

### **Vous êtes victime ?**

Appelez immédiatement le **17** ou !

### **LE 17 CYBER**

Une cyberattaque, échangez avec un cybergendarme - 24h/24 7j/7  
<https://17cyber.gouv.fr/>

## Le spoofing L'usurpation de numéro de téléphone.

DIFFUSION  
LIBRE

Le spoofing est une technique d'arnaque qui consiste à se faire passer pour une personne, une entreprise ou un tiers de confiance afin de tromper une victime.

Le fraudeur cherche à imiter une identité légitime (banque, administration, service de livraison, etc) en donnant l'illusion que le message ou l'appel reçu est authentique.

Pour ce faire il utilise des applications spécifiques qui permettent d'afficher un numéro d'appel connu ou une adresse mail quasi identique à celle d'un organisme officiel.

Le cyberdélinquant tente d'instaurer un climat de confiance (souvent accompagné d'un sentiment d'urgence ou de peur) afin de pousser la victime à agir rapidement sans prendre le temps de vérifier.

L'objectif final est toujours le même, obtenir des informations sensibles, de l'argent ou un accès à des comptes bancaires personnels ou professionnels. En voici deux exemples :

- De nombreux clients d'établissements bancaires ont été victimes de cette fraude. Ils ont reçu des appels frauduleux affichant le véritable numéro du service client. Rassurés par cet affichage, ils communiquent leurs codes de validation ou leurs informations bancaires.

→ Des milliers de victimes, des comptes vidés en quelques minutes

- Les cybermalfaiteurs appellent en se faisant passer pour l'assurance maladie, prétextant une mise à jour de dossier ou un remboursement. Le numéro affiché correspond à la plateforme officielle.

→ Vol de données personnelles, puis fraudes en cascade.



Assistance cyberattaque gratuite  
Tel : 0 970 512 525

[www.cybersecurite.grandest.fr](http://www.cybersecurite.grandest.fr)